



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **Mercredi 6 novembre 2013** à 18h30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

### CONVOCAATION

Date	21/10/2013
Affichage	21/10/2013

### NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	25	8

**THEME : D.S.P. 2.**

**OBJET : DELEGATION DE  
SERVICE PUBLIC CASINO DE  
JEUX COMPTE 471.**

**Etaient Présents** : DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, PETELET Renée, POYAU Aurélie, DJEFFAL Mohamed, PROREL Alain, PEYTHIEU Eric, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

**Etaient Représentés :**

CIRIO Raymond pouvoir à MARCADET Didier.  
NICOLOSO Alain pouvoir à BRUNET Pascale.  
PONSART Marie-Hélène pouvoir à FABRE Mireille.  
CODURI Laetitia pouvoir à GUIGLI Catherine.  
RAPANOEL Séverine pouvoir à MARCHELLO Marie.  
ESCALLIER Karine pouvoir à SEZANNE Philippe.

**Absents-Excusés :**

CIRIO Raymond, MUSSON Pascal, JIMENEZ Claude,  
NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, CODURI Laetitia,  
RAPANOEL Séverine, ESCALLIER Karine.

**Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.**



Rapporteur : Renée PETELET.

Vu les articles L.2333-57 et R.2333-76 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission paritaire,

Vu la délibération du 31 octobre 2012 approuvant l'avenant n°1 au contrat de Délégation de Service Public du casino de jeux de Briançon,

Considérant qu'en application de l'article 26 du cahier des charges de la Délégation de Service Public du casino de jeux de Briançon signé le 16 septembre 2010, le dispositif issu du compte 471 (L. n°55-366 du 3 avril 1955, article 24-II) a permis de constater un montant disponible de 127 976,66 euros correspondant aux exercices 2008/2009, 2009/2010, 2010/2011 et 2011/2012 :

- Montant du compte 471 pour l'exercice 2008/2009 = 23 062,66 euros.
- Montant du compte 471 pour l'exercice 2009/2010 = 35 175,00 euros.
- Montant du compte 471 pour l'exercice 2010/2011 = 35 175,00 euros.
- Montant du compte 471 pour l'exercice 2011/2012 = 34 564,00 euros.

Considérant qu'en application du contrat de Délégation de Service Public du casino de jeux de Briançon, ce montant doit être affecté en totalité à l'amélioration et à l'embellissement du site, à proximité du casino et à ses accès sur le domaine de la ville, de manière à contribuer à son développement touristique pour augmenter son pouvoir attractif.

Considérant qu'après concertation entre les représentants de la ville et de la Société d'Exploitation Touristique de Briançon et que suite au montant versé sur le compte 471 pour l'exercice 2011/2012, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter comme suit la somme disponible au titre du compte 471 :

1. Aménagement sous balcon..... 3 550,00 € TTC
2. Ravalement des façades..... 17 250,00 € TTC
3. Création d'un éclairage extérieur ..... 49 650,00 € TTC
4. Embellissement de la passerelle du Prorel.....27 000 € TTC
5. Embellissement du pied de la station.....8 900 € TTC
6. Création d'espaces verts .....18 500 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'affecter la somme disponible au compte 471 comme énoncé ci-dessus ;

- D'approuver l'avenant n°2 au contrat de Délégation de Service Public du casino de jeux de Briançon, annexé à la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Madame Claude JIMENEZ n'assiste pas à la séance déclarative du conseil municipal et ne prend pas part au vote, en référence à l'article L2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires ».

POUR : 31  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,

  
Gérard FROMM

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'VILLE DE BRIANÇON' at the top, '1908' at the bottom, and a central emblem with a star. The signature is written over the stamp and extends to the right.

TRANSMIS LE 08 NOV. 2013  
PUBLIÉ LE 08 NOV. 2013  
NOTIFIÉ LE



**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC  
Casino de Jeux de Briançon**

**Avenant n°2**

REÇU LE

13 NOV. 2013

SOUS-PREFECTURE  
DE BRIANCON

Entre,

La commune de Briançon représentée par son Maire en exercice, Gérard FROMM, dûment habilité par une délibération en date du 6 novembre 2013, reçue en Sous-Préfecture le .....,

D'une part,

Et,

La Société d'Exploitation Touristique de Briançon (SETB) ayant son siège social 7 avenue Maurice Petsche, 05100 BRIANCON, enregistrée au RCS de Gap sous le numéro B 428922074, représentée par son Directeur Général Responsable, dûment habilité,

D'autre part,

Exposé préalable :

Par délibération n°2010-266 en date du 15 septembre 2010, le Conseil Municipal de Briançon a entendu déléguer l'exploitation du casino de jeux de Briançon à la SETB au moyen d'un contrat signé le 16 septembre 2010.

Aux termes de l'article 26 du contrat : *Affectation des fonds imputés au compte 471* : "Les sommes correspondant aux recettes supplémentaires dégagées au profit des casinos en application du mécanisme mis en place par les articles L.2333-57 et R.2333-76 du CGCT seront inscrites en totalité à un compte spécial ouvert dans la comptabilité du casino et ayant pour objet d'augmenter le pouvoir attractif du casino de la commune de Briançon. L'affectation de ces sommes inscrites sur ce compte sera soumise à l'accord préalable de la collectivité dans le cadre d'un avenant".

La commission paritaire s'est réunie et a émis un avis favorable au présent avenant.

Ceci étant exposé, il est arrêté et convenu ce qui suit : le présent avenant modifie et complète le contrat signé le 16 septembre 2010 ainsi que l'avenant n°1 du 8 novembre 2012, comme suit :

**Article 1 :**

Le dispositif issu du compte 471 (L. n°55-366 du 3 avril 1955, article 24-II) a permis de constater un montant disponible de 127 976,66 euros correspondant aux exercices 2008/2009, 2009/2010, 2010/2011 et 2011/2012 :

- Montant du compte 471 pour l'exercice 2008/2009 = 23 062,66 euros.
- Montant du compte 471 pour l'exercice 2009/2010 = 35 175,00 euros.
- Montant du compte 471 pour l'exercice 2010/2011 = 35 175,00 euros.
- Montant du compte 471 pour l'exercice 2011/2012 = 34 564,00 euros.

**Article 2 :**

Après concertation entre les représentants de la ville et de la Société d'Exploitation Touristique de Briançon, il a été convenu d'affecter comme suit la somme disponible au titre du compte 471 :

1. Aménagement sous balcon..... 3 550,00 € TTC
2. Ravalement des façades ..... 17 250,00 € TTC
3. Création d'un éclairage extérieur .....49 650,00 € TTC
4. Embellissement de la passerelle du Prorel.....27 000 € TTC
5. Embellissement du pied de la station.....8 900 € TTC
6. Création d'espaces verts .....18 500 € TTC

**Article 3 :**

Consécutivement à l'affectation prévue par l'article 2 ci-dessus, la commune émet un titre de recette, après l'achèvement de chacune des opérations ci-dessus indiquées.

**Article 4 :**

Les autres stipulations du contrat initial de Délégation de Service Public demeurent inchangées.

Fait à Briançon, le

En quatre exemplaires originaux.

Pour la Commune de Briançon,  
Le Maire,  
Gérard FROMM

Pour la SETB  
Le Directeur Général Responsable,  
Philippe ESCUER

